

Déclaration sur l'honneur de Hélène KOLLI VANLERBERGHE.....

Intervenant au titre de formatrice.....

Pour les formations ayant pour thème : gestion des risques / stress / risque suicidaire.
Organisées par l'afpc.

Aux dates et lieux définis dans les conventions de formation concernées.

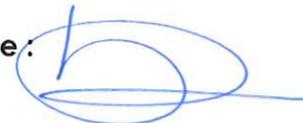
Avez -vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc ..), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc..) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant les formations ?

OUI

NON

Ne souhaite pas répondre

Date : 06.12.16 Signature :



Cette déclaration sera mise en ligne sur le site internet de l'afpc, afin que chaque participant puisse la consulter.

Si vous avez répondu oui à cette question, nous vous invitons à déclarer sur la feuille jointe les éléments qui vous amènent à répondre positivement.

Si vous avez répondu non à cette question, il sera mentionné : « absence de conflits d'intérêts par l'intervenant » sur le programme de formation.

Si vous n'avez pas souhaité répondre, il sera mentionné « pas de déclaration de conflits d'intérêt par l'intervenant ».

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles décrites dans la question (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connus des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de l'afpc.

CONFLITS D'INTERET DECLARES PAR :

En tant qu'intervenant dans les formations ayant pour thème :
.....
.....
.....

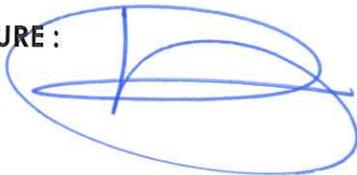
Organisées par l'afpc.

Aux dates et lieux définis dans les conventions de formation concernées.

A : Marcq en Barœul

LE : 06.12.2016

SIGNATURE :



Déclaration sur l'honneur de YR J F de FREYHOUT

Intervenant au titre de Formateur

Pour les formations ayant pour thème : Droits des Malades - Médiateur

Organisées par l'afpc.

Aux dates et lieux définis dans les conventions de formation concernées.

Avez-vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc..), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc..) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant les formations ?

OUI

NON

Ne souhaite pas répondre

Date : 30/11/16

Signature : 

Cette déclaration sera mise en ligne sur le site internet de l'afpc, afin que chaque participant puisse la consulter.

Si vous avez répondu oui à cette question, nous vous invitons à déclarer sur la feuille jointe les éléments qui vous amènent à répondre positivement.

Si vous avez répondu non à cette question, il sera mentionné : « absence de conflits d'intérêts par l'intervenant » sur le programme de formation.

Si vous n'avez pas souhaité répondre, il sera mentionné « pas de déclaration de conflits d'intérêt par l'intervenant ».

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles décrites dans la question (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connus des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de l'afpc.

Déclaration sur l'honneur de Odile BARRE

Intervenant au titre de FORMATEUR

Pour les formations ayant pour thème : Identitovigilance, Démarche qualité et Gestion des Risques en établissement de santé, Démarche qualité et Gestion des Risques en EHPAD.

Organisées par l'AFPC.

Aux dates et lieux définis dans les conventions de formation concernées.

Avez -vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc ..), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc..) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant les formations ?

OUI

NON

Ne souhaite pas répondre

Date : 08/12/2016

Signature : O. BARRE

Cette déclaration sera mise en ligne sur le site internet de l'AFPC, afin que chaque participant puisse la consulter.

Si vous avez répondu oui à cette question, nous vous invitons à déclarer sur la feuille jointe les éléments qui vous amènent à répondre positivement.

Si vous avez répondu non à cette question, il sera mentionné : « absence de conflits d'intérêts par l'intervenant » sur le programme de formation.

Si vous n'avez pas souhaité répondre, il sera mentionné « pas de déclaration de conflits d'intérêt par l'intervenant.

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles décrites dans la question (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connus des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de l'AFPC.

Déclaration sur l'honneur de ... OLIVIER ARNAULT

Intervenant au titre de ... FORMATEUR

Pour les formations ayant pour thème : ... TUTORAT

Organisées par l'afpc.

Aux dates et lieux définis dans les conventions de formation concernées.

Avez -vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc ..), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc..) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant les formations ?

OUI

NON

Ne souhaite pas répondre

Date : 23/11/16 Signature :



Cette déclaration sera mise en ligne sur le site internet de l'afpc, afin que chaque participant puisse la consulter.

Si vous avez répondu oui à cette question, nous vous invitons à déclarer sur la feuille jointe les éléments qui vous amènent à répondre positivement.

Si vous avez répondu non à cette question, il sera mentionné : « absence de conflits d'intérêts par l'intervenant » sur le programme de formation.

Si vous n'avez pas souhaité répondre, il sera mentionné « pas de déclaration de conflits d'intérêt par l'intervenant ».

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles décrites dans la question (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connus des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de l'afpc.

Déclaration sur l'honneur de Véronique ISAERT HAUTIER

Intervenant au titre de Formatrice en Education Thérapeutique du Patient

Pour les formations ayant pour thème : ETP

Organisées par l'afpc.

Aux dates et lieux définis dans les conventions de formation concernées.

Avez -vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc ..), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc..) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant les formations ?

OUI

NON

Ne souhaite pas répondre

Date : 14.12.16 Signature :

Veronique Isaert

Cette déclaration sera mise en ligne sur le site internet de l'afpc, afin que chaque participant puisse la consulter.

Si vous avez répondu oui à cette question, nous vous invitons à déclarer sur la feuille jointe les éléments qui vous amènent à répondre positivement.

Si vous avez répondu non à cette question, il sera mentionné : « absence de conflits d'intérêts par l'intervenant » sur le programme de formation.

Si vous n'avez pas souhaité répondre, il sera mentionné « pas de déclaration de conflits d'intérêt par l'intervenant ».

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles décrites dans la question (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connus des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de l'afpc.

Déclaration sur l'honneur de Philippe Giffais

Intervenant au titre de Formateur Consultant

Pour les formations ayant pour thème : La Dialectique
la communication avec un malade Alzheimer
d'accompagnement de la fin de vie

Organisées par l'afpc.

Aux dates et lieux définis dans les conventions de formation concernées.

Avez-vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc..), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc..) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant les formations ?

OUI

NON

Ne souhaite pas répondre

Date : 29-11-16 Signature :



Cette déclaration sera mise en ligne sur le site internet de l'afpc, afin que chaque participant puisse la consulter.

Si vous avez répondu oui à cette question, nous vous invitons à déclarer sur la feuille jointe les éléments qui vous amènent à répondre positivement.

Si vous avez répondu non à cette question, il sera mentionné : « absence de conflits d'intérêts par l'intervenant » sur le programme de formation.

Si vous n'avez pas souhaité répondre, il sera mentionné « pas de déclaration de conflits d'intérêt par l'intervenant ».

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles décrites dans la question (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connus des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de l'afpc.

Déclaration sur l'honneur de STRECKER Pascale
Intervenant au titre de Formatrice AF650 conventionnée Cessu 59
Pour les formations ayant pour thème : gestes et soins d'urgence
Organisées par l'afpc.

Aux dates et lieux définis dans les conventions de formation concernées.

Avez-vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc..), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc..) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant les formations ?

OUI

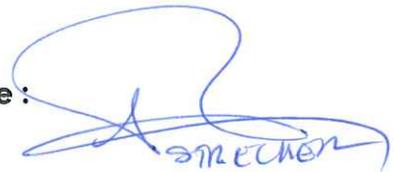
NON

Ne souhaite pas répondre

Date :

le 30/11/2016

Signature :



Cette déclaration sera mise en ligne sur le site internet de l'afpc, afin que chaque participant puisse la consulter.

Si vous avez répondu oui à cette question, nous vous invitons à déclarer sur la feuille jointe les éléments qui vous amènent à répondre positivement.

Si vous avez répondu non à cette question, il sera mentionné : « absence de conflits d'intérêts par l'intervenant » sur le programme de formation.

Si vous n'avez pas souhaité répondre, il sera mentionné « pas de déclaration de conflits d'intérêt par l'intervenant ».

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles décrites dans la question (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connus des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de l'afpc.

Déclaration sur l'honneur de

.....NURIELLE FRADER.....

Intervenant au titre de

.....formatrice AFGSU.....

Pour les formations ayant pour thème :

.....GESTES ET SOINS D'URGENCE.....

Organisées par l'afpc.

Aux dates et lieux définis dans les conventions de formation concernées.

Avez -vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc ..), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc..) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant les formations ?

OUI

NON

Ne souhaite pas répondre

Date :

21/2/2016

Signature :

Frader

Cette déclaration sera mise en ligne sur le site internet de l'afpc, afin que chaque participant puisse la consulter.

Si vous avez répondu oui à cette question, nous vous invitons à déclarer sur la feuille jointe les éléments qui vous amènent à répondre positivement.

Si vous avez répondu non à cette question, il sera mentionné : « absence de conflits d'intérêts par l'intervenant » sur le programme de formation.

Si vous n'avez pas souhaité répondre, il sera mentionné « pas de déclaration de conflits d'intérêt par l'intervenant.